

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 19 JANVIER 2023

Le jeudi 19 Janvier 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle,

Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, FERNANDEZ Alain, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick,

Ordre du jour

- Commission Finances
- Stationnement période estivale été 2023
- Opération d'aménagement et d'embellissement du cœur de village
 - Chapitre 1 - Réaménagement du Quai de l'Ancienne Gare
 - Chapitre 2 - Réaménagement Cour Fernand Montlaur
- Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Commission Finances

Monsieur Le Maire explique pourquoi la commission des finances a été mise à l'ordre du jour. Comme évoqué lors du dernier conseil, cette commission a pour but de voir les travaux que l'on pourrait essayer de réaliser en 2023 avec les excédents de fonctionnement, de les planifier et les peaufiner au moment du budget. En gros, on dégage tous les ans 50 000.00 € d'excédents qui permettent soit de payer de nouveaux emprunts, soit de réaliser de nouveaux travaux, sachant que l'on va devoir faire un emprunt de 12 000.00 € par an (coût après subvention de l'aire de lavage et la réfection de l'ancienne gare).

On peut donc tabler sur 35 000.00 € pour réaliser d'autres travaux. Nous avons eu fin décembre l'accord de l'Agence de l'Eau pour le financement d'un schéma directeur de l'eau qui était la condition sinequanone pour obtenir une subvention.

Les appels d'offre pour ce schéma vont partir début février, ce sera donc fait avant l'été et à partir de là, éventuellement, si on le souhaite, on pourra faire une demande de subvention pour la réhabilitation des rues.

La question est posée aux conseillers de savoir quels travaux pourraient être faits en régie ou par des entreprises avec ces 35 000.00 €.

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande s'il reste de l'argent mis à part cet excédent de fonctionnement

Monsieur Le Maire répond que c'est très compliqué en l'absence des comptes administratifs qui ne lui ont été communiqués, qu'on a une trésorerie correcte mais qu'on ne sait jamais complètement, qu'il y a toujours des retards dans le paiement des factures et dans la perception des subventions, qu'on peut toutefois compter, en gros, sur

300 000.00 € de matelas, mais que ce qu'il faut retenir surtout c'est cet excédent de 50 000.00 € .

Monsieur Le Maire sort les tableaux des photocopieurs, ce qui a son importance car cela coûte 15 000.00 € par an au niveau de la Mairie. A cela s'ajoute le SIVU 6000€ par an par Mairie. L'année 2024 sera compliquée car nous n'avons plus de remboursement du fournisseur et nécessitera un choix entre le rachat du contrat où d'assumer l'entièreté des montants la commune.

On va lister les travaux à envisager avec ces 35 000.00 €.

Les propositions sont les suivantes :

- Rue des fleurs
- Murs pour cacher les containers
- Toilettes du pont
- Parking L'Atacien
- Parking Rabaute-Doutre Patrick
- Toilettes sèches
- Appartement au-dessus de la mairie
- L'ancienne cave coopérative, au moins le hangar du fond
- Enjoliver le cimetière neuf, le colombarium est plein
- Finir aux marronniers
- Piétonnier de l'abri bus au cimetière
- City stade
- Aire de camping-car
- Préau école

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande où ça en est de la réparation d'une partie du toit de la cave coopérative.

Monsieur Le Maire répond que cela avait été budgétisé l'année dernière.

Madame Sabine ALQUIER GILLES dit que l'on n'a pas vu les devis.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Il est décidé une prochaine réunion de la commission des travaux.

Monsieur Philippe ESTRADÉ demande si au niveau du stationnement à la rivière il y aurait un autre investissement à faire ou si on reste comme en 2022, ce qui semble avoir bien fonctionné . La question amène sur le 2ième point de l'ordre du jour.

Stationnement période estivale été 2023

Un nouveau débat s'engage notamment autour de la possibilité de vignettes autorisant le stationnement gratuit pour les habitants des communes alentour. La saison estivale approchant, il faudra prendre une décision rapidement sur les mesures à adopter.

Opération d'aménagement et d'embellissement du cœur de village

Chapitre 1 - Réaménagement du quai de l'ancienne gare

Chapitre 2 - Réaménagement cour Fernand Montlaur

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si l'on a les crédits.

Monsieur le Maire répond qu'il a une offre et qu'il attend les autres et que l'on en reparlera au prochain conseil.

Il propose deux projets de fontaine et des plaquettes de couleur pour le revêtement des jeux et des candélabres : après concertation, le choix se porte sur light green et ocre pour le revêtement des jeux et rouge pour les candélabres.

Questions diverses

Enrochements

Monsieur Le Maire dit avoir sollicité Monsieur le préfet au sujet de l'enrochement qui se détériore (problème des eaux usées qui viennent du pont et amenées par un tuyau en amiante qui subit la pression de mini éboulements)

Il a répondu que c'était de la compétence du SMMAR.

Monsieur Le Maire a appelé et le technicien lui a dit que c'était la commune qui porterait l'étude. La Commune est face à un problème sanitaire.

Il faudra trouver la solution, donc en termes de gros travaux cela va nous retomber dessus et il va falloir trouver le financement.

Chatipi

Madame Evelyne BOUYGUES demande pour le Chatipi.

Madame Michèle SERVANT explique qu'en changeant de délégation avec Madame Sarah ADELE PERRAMOND, elle a récupéré le dossier des chats, qu'elle envisage la possibilité (avec la participation des habitants) de déplacer petit à petit le point de nourriture qui devra être unique, notamment de chez Renate vers le chatipi.

Cette opération va débuter prochainement.

Taille des arbres - Ancienne gare

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande à Monsieur Jérôme LAGARDE pourquoi il n'a taillé que la cime des arbres à la gare. Il répond qu'il n'est pas partisan d'une taille sévère qui amène inévitablement des champignons. Là, il n'y aura aucun souci avant 5 ans.

Monsieur Le Maire conclut en disant que nous n'étions pas habitués à une telle taille mais qu'elle se pratique de plus en plus. Il est précisé également qu'il est d'accord avec la remarque de Madame Sabine ALQUIER GILLES et qu'il est difficile de juger à l'heure actuelle si cette taille sera efficace pour 10 ans.

Divers

Madame Evelyne BOUYGUES s'inquiète d'une espèce de caravane chemin des Planels. Elle est à Raoul, il va l'enlever à la demande de Monsieur Le Maire.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H 05.

